

Règlement Premier long

Appel à candidatures & règlement 2025

Premier Long – Accompagnement au premier long métrage pour les diplômé-e-s du Fresnoy – Studio national des arts contemporains

La Maison du Film, en partenariat avec Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains, lance un appel à candidatures pour le dispositif **Premier Long**, un accompagnement personnalisé à destination des diplômé-e-s du Fresnoy souhaitant développer leur premier long métrage.

// CRITÈRES DE PARTICIPATION

Article 1 : Éligibilité

La sélection est ouverte aux diplômé-e-s du Fresnoy – Studio national des arts contemporains ayant terminé leur cursus depuis **moins de trois ans**. Les candidat-e-s ne doivent **pas être en cours d'études** pendant la durée de l'accompagnement.

// CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 2 : Dossier de candidature

Le dossier devra comporter :

- Un **synopsis** très court (3-4 lignes)
- Un **synopsis** (3 pages maximum) ou une **maquette vidéo** du projet de long métrage
- Une **note d'intention**
- Des **travaux antérieurs** (liens vers vidéos ou extraits)
- Un **CV**
- Une **mini-biographie** (10 lignes maximum)
- Une **vidéo de motivation** (2 minutes max)
- Une photo-portrait du ou de la candidat-e

Le dossier est à déposer en ligne via le formulaire disponible sur : <https://maisondufilm.com/talent/premier-long>

Article 3 : Calendrier

- **Ouverture de l'appel à candidatures** : novembre 2025
- **Clôture des candidatures** : 15 décembre 2025 à 16h
- **Sélection des lauréat-e-s** : janvier 2026
- **Début de l'accompagnement** : février/mars 2026
- **Durée de l'accompagnement** : un an, de date à date

// MODALITÉS DE SÉLECTION

Article 4 : Processus de sélection

Une **commission mixte Fresnoy – Studio national des arts contemporains / Maison du Film** sélectionnera **3 lauréat·e·s** sur la base des dossiers reçus. Le choix du coordinateur·rice consultant·e et du ou de la script doctor se fera en concertation entre la Maison du Film et Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains.

// MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Article 5 : Contenu de l'accompagnement

Les lauréat·e·s bénéficieront :

- De **trois consultations scénaristiques** sur différentes versions du projet
- De **deux rendez-vous professionnels** avec des producteur·rice·s ou spécialistes du développement
- D'un **audit de projet** à mi-parcours et en fin de programme
- D'un **accompagnement stratégique** pour la mise en relation avec des sociétés de production
- D'un **accès au dispositif Synchro** pour la musique de film
- D'un **soutien technique du Fresnoy – Studio national des arts contemporains** (étalonnage ou mixage hors périodes d'utilisation étudiante, sous réserve de validation des commissions de projets extérieurs du Fresnoy – Studio national des arts contemporains)

// ENGAGEMENTS DES PARTICIPANT·E·S

Article 6 : Engagements

Les candidat·e·s s'engagent à :

- Respecter le présent règlement
- Ne pas déjà avoir postulé aux aides à la production (Avance sur recette du CNC, régions, etc.)
- Participer aux réunions de bilan (la première en distanciel, la dernière en présentiel au Fresnoy)
- Communiquer régulièrement à la Maison du Film et au Fresnoy – Studio national des arts contemporains l'évolution de leur projet
- Créditer au générique de fin et éléments de communication du film le dispositif "Premier Long" ainsi que les logos du Fresnoy – Studio national des arts contemporains et de la Maison du Film.